

Michael Dadoun – Daniel Assouline

Montréal

Montréal, le 13 septembre 2023.

Communiqué de presse

Claranova a réuni ses actionnaires en Assemblée Générale le 4 septembre dernier.

Daniel Assouline et Michaël Dadoun, qui contrôlent un trust et deux sociétés membres d'un concert minoritaire détenant 3 996 311 actions représentant 6,98 % du capital et 6,64 % des droits de vote de Claranova (le « **Concert Canadien** »), déplorent que la direction générale de Claranova ait convoqué une assemblée moins de trois mois avant l'assemblée générale annuelle, sur un ordre du jour qui ne présentait aucun caractère d'urgence pour le bon fonctionnement de l'entreprise.

Lors de cette assemblée générale, toutes les résolutions soumises par la direction, relatives notamment à l'approbation rétroactive de la rémunération des dirigeants, ont été adoptées, alors qu'elles avaient été massivement rejetées lors de l'assemblée générale annuelle 2022.

Ce résultat est la conséquence logique de la privation des droits de vote du « concert canadien », qui est fermement contestée, et de la dilution des actionnaires consécutive à l'augmentation de capital réalisée en juillet 2023. Cette opération a en effet permis l'entrée opportune d'un nouvel actionnaire minoritaire de référence à un cours historiquement bas et sans aucun apport de cash, la société LIH contrôlée par Marc Goldberg, personne proche de la direction de Claranova. Cette société, choisie unilatéralement par la direction de Claranova, détient désormais 16,32% des droits de vote de Claranova. Il est également à noter que les actionnaires minoritaires constituant le flottant étaient moins mobilisés le 4 septembre, jour de la rentrée des classes choisi par la direction de Claranova, qu'en novembre 2022, lors de la dernière assemblée générale annuelle.

Malgré l'adoption des résolutions soumises par la direction à « *une large majorité* », comme le précise Claranova avec satisfaction dans son dernier communiqué de presse, force est de constater que cet enthousiasme n'est pas partagé. Le marché a en effet de nouveau sanctionné la direction : le cours qui était à 1,70 € le 4 septembre, n'est plus qu'à 1,60 € le 12 septembre.

L'absence de vision stratégique et la faiblesse de la gouvernance n'ont manifestement pas convaincu.

« Malgré cette nouvelle étape dans les errements de la gouvernance de la direction de Claranova, nous sommes convaincus que cette entreprise sous-valorisée a tous les moyens de se développer avec une réelle gouvernance qui se préoccupe de l'ensemble des parties prenantes de Claranova. Nous sommes ainsi partisans d'un « Claranova pour tous ». Nous travaillons sur ce sujet. » déclarent Daniel Assouline et Michaël Dadoun.

Contact presse :

Charles-Henri d'Auvigny,
Reputation Age
charles-henri@reputation-age.com